

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16536/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16536/abonnement))

Peut-on choisir son adresse sur la carte grise ?

Vérfié le 16 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, vous ne pouvez pas choisir l'adresse qui figurera sur votre carte grise.

En effet, la carte grise doit obligatoirement indiquer l'**adresse du domicile principal du titulaire** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10477>)
vous possédez une résidence secondaire.

. Vous ne pouvez donc pas immatriculer votre véhicule dans le département où

réglér la taxe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19211>)

correspondant au département de votre domicile principal.

La carte grise sera envoyée à cette adresse.

À savoir

Vous pouvez cependant indiquer le département de votre choix (identifiant territorial) sur vos plaques d'immatriculation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20319>)
principale. . Ce n'est pas nécessairement celui de votre résidence

Textes de loi et références

Code de la route : articles R322-1 à R322-14

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177098)
Délivrance du certificat d'immatriculation

Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020237165>)

Questions ? Réponses !

Qu'est-ce que le SIV (système d'immatriculation des véhicules) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17638>)

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17638>

Carte grise : comment justifier de son domicile en France ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1028>)

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1028>

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/contact/remarque/F16536?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non>)